



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 06/11/2017

Reçu en préfecture le 06/11/2017

Affiché le

Berser
Levrault

030-213000037-20170929-DEC201753-AU

Réf. : DEC/2017/53/1.1

Objet : Sécurisation de l'accès aux groupes scolaires de la commune d'Aigues-Mortes

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu la consultation mise en ligne « Marchés On Line », annonce n° AO-1735-2804 DU 26/08/2017, parution sur le site de la commune et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation "marchesonline.com"

Vu l'offres présentée par l'établissement :

- SARL LABELLA – 30220 AIGUES-MORTES

Vu d'analyse des offres

Considérant les critères retenus pour le jugement des offres pondérés de la manière suivante,

Critères	Pondération
1 – prix	50 %
2 – Valeur technique appréciée selon la qualité du produit proposé et les fiches techniques	30 %
3 – Délais de livraison et d'installation Cadre de prix à bien compléter	20 %

DECIDE

Article 1 : de retenir l'établissement SARL LABELLA 5, Bis Rue des artisans 30220 Aigues-Mortes, représentée par Monsieur LABELLA Stéphane, co-gérant pour le marché, sécurisation de l'accès aux groupes scolaires de la commune d'Aigues-Mortes.

Lot n° 1 - visiophone

A – ECOLE SEVERIN – 2 portillons à équiper avec visiophone anti vandale

Portillon 1	HT	6 816.28 €
Portillon 2	HT	4 842.68 €

B – ECOLE CHARLES GROS – 3 portillon à équiper

Portillon 3 et 5	HT	9 899.38 €
Portillon 4	HT	3 024.92 €

Lot n° 2 – Motorisation de portail et fourniture d'un portail

A – ECOLE SEVERIN

Portillon 6	HT	5 867.00 €
-------------	----	------------

B – ECOLE CHARLES GROS

Portillon 7	HT	11 954.00 €
Portillon 8	HT	2 354.00 €

Lot n° 2 - Motorisation de portail et fourniture d'un portail

Sous-traitant JLM DOMATIQUE à 30250 ASPERE pour un montant Maximin HT de 10 000.00 €

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 29 septembre 2017

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN



Certifié exécutoire compte tenu des :
- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90
Fax : 04.66.53.86.09
www.ville-aigues-mortes.fr